

Dossier d'inscription

Formation « Développement personnel et quantique »
Formation « Praticien Quantique et Holistique »
Formation « Sonologie – Sonothérapie »

Dossier à remplir et à envoyer avec votre règlement à :

Lanies Mathieu et Tillay Laury
23 route de St Lys
31600 St Clar de Rivière

Pièces du dossier, afin que ce dernier soit complet :

- ☐ le chèque d'acompte
- ☐ le reste du règlement par chèque
- ☐ la fiche d'inscription
- ☐ le contrat de formation



Formation pour Être – 23 route de St Lys 31600 St Clar de Rivière
07 83 36 91 13 ou 06 01 96 04 44
www.formationpouretre.fr
Siret : 90293596400038

FICHE D'INSCRIPTION

Titre de la formation:

Date de la formation :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse

Code Postal :

Ville :

E-mail (Écrire TRÈS lisiblement) :

Téléphone :

☐ Formation niveau 1 « Développement personnel et quantique » : 790€

☐ Formation niveau 2 « Praticien Quantique et Holistique » : 990€

☐ Formation complète niveau 1 + niveau 2 : 1650€

☐ Formation « Sonologie- sonothérapie » : 290€

Joindre à ce document :

- 1) le règlement de l'acompte : 150 € à l'ordre de Tillay- Lanies (encaissé sous 10 jours après réception)
- 2) le reste du règlement par chèque (règlement en 5 fois maximum) à l'ordre de Tillay- Lanies
- 3) le contrat de formation (ci-dessous), rempli et signé.

Date :

Signature:

CONTRAT DE FORMATION

En application des Articles L.6353-3 à 653-7 du Code du Travail, il est conclu un contrat de formation entre,
Formation pour Être , 23 route de St Lys 31600 St Clar de Rivière
et Mme ou Mr.....

- **Article 1 : Nom et durée de la formation.**

Formation quantique et holistique, en 2 niveaux. Durée :

Niveau 1 ou 2 : 5 jours, soit 35 heures

Niveau 1+2 : 70h de formation présentiel + 30h de formation à distance

Formation Sonologie – sonothérapie (durée 14h)

- **Article 2: Niveau de connaissance préalable.**

Nos formations sont ouvertes à tout public, sans pré-requis.

- **Article 3 : Objectif des formations Formation pour Être.**

Proposer un apprentissage en techniques quantiques et holistiques à visée professionnelle ou personnelle.

Le niveau 1 peut se réaliser seul mais ne donnera pas lieu à une certification. Il reste réservé à une utilisation personnelle.

Vous ne pourrez pas exercer en tant que praticien. Le stagiaire s'engage donc à ne pas réaliser d'accompagnement énergétique sur autrui, avant la fin du niveau 2 de formation.

Certification en sonologie – sonothérapie suite au 14h de formation.

- **Article 4 : Contenu des formations.**

Une réflexion théorique guide la formation, mais il s'agit aussi d'une formation pratique qui intègre une partie de développement personnel. Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun. A l'issue de la formation, un support écrit sera donné aux stagiaires, afin qu'il puisse avoir accès aux informations délivrées. Cela lui permettra une meilleure assimilation des informations et connaissances transmises.

- **Articles 5 : Délai de rétractation et financement.**

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Formation pour Être par courrier et contact téléphonique. Au-delà, **l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation**. Après le délai de rétractation mentionné, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde se fait selon l'échéancier convenu entre le stagiaire et Formation pour Être.

- **Article 6 : Engagement des formateurs et annulation.**

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme.

Formation pour Être se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires). Dans ce cas les acomptes versés seront intégralement remboursés ou, au choix, reportés sur une prochaine session. Formation pour Être ne pourra être tenue responsable des frais annexes engagés par le stagiaire.

- **Article 7 : Engagement du stagiaire.**

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par un document, il pourra être remboursé (excepté l'acompte). Toute formation entamée est due (ou reportée sur une autre session).

- **Article 8 : Engagement et respect des Copyright déposés.**

Tout le contenu de la formation est protégé par les droits de propriété intellectuelle, ainsi que tous les supports papiers et les visuels créés par Formation pour Être. Toute reproduction totale ou partielle est formellement interdite, sous peine de poursuites. Chaque stagiaire s'engage à ne pas copier ou/et recopier les cours pour les diffuser en dehors de la formation. Les documents donnés par Formation pour Être, sont uniquement destinés aux cours et ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins. L'enregistrement audio et vidéo des cours, quel que soit le moyen technique utilisé, est interdit. Une fois sa formation finie, le stagiaire s'engage sur l'honneur à ne pas diffuser (peu importe le support, papier, web, mail, réseaux sociaux, etc.) , ni enseigner ou transmettre les outils acquis au cours de la formation pour donner des stages, un atelier ou une formation.

- **Article 9 : Cas de différend.**

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît également, avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait en double exemplaire, à , le

Un exemplaire pour le stagiaire (nom, prénom, signature)

Lu et approuvé,

Un exemplaire pour Formation pour Être

Lu et approuvé,

Mathieu Lanies
Laury Tillay